



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC  
**Office fédéral des routes**



# **Pour un réseau cyclable attrayant, sans obstacles d'ordre constructif ou fonctionnel**

## **Journée technique**

## **Accueil**

Erwin Wieland, vice-directeur OFROU  
Chef de la division Réseaux routiers

17.11.2006



# Stratégie de base de l'OFROU

-  Achever à titre prioritaire le réseau des routes nationales et en assurer la fonctionnalité
-  Mettre en place une gestion moderne du trafic
-  Procéder à des audits périodiques et systématiques sur la fonctionnalité, la sécurité et la compatibilité du réseau
-  Soutenir les projets répondant aux trois dimensions du développement durable
-  Encourager la mobilité douce, notamment dans les agglomérations
-  Améliorer la sécurité routière
-  Mettre à profit les nouvelles technologies (en faveur de la sécurité routière et de l'environnement)



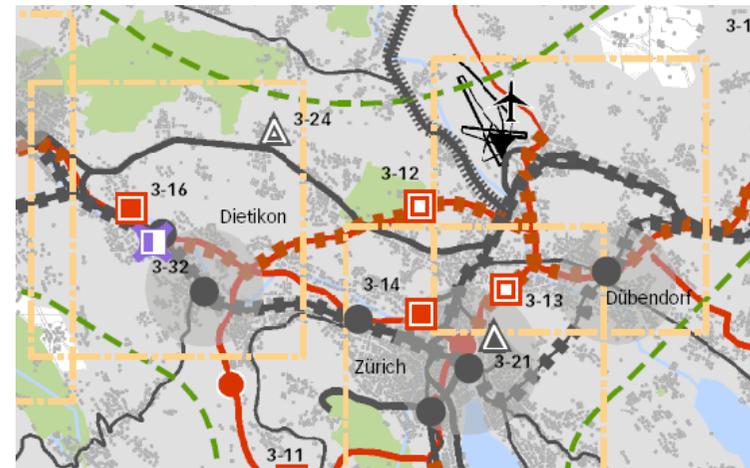
# Objectifs stratégiques de la division Réseaux routiers

- Améliorer la disponibilité et l'actualité des informations de gestion et des données techniques relatives à la route et au trafic routier
- Collaborer au renforcement de la coordination des divers modes de transport
- Concevoir des exigences de manière à ce que le réseau routier soit dûment harmonisé aux réseaux de la mobilité douce ainsi qu'aux réseaux des transports publics, compte tenu particulièrement d'une interconnexion judicieuse.
- Fluidifier le trafic et améliorer la sécurité routière sur le réseau des routes nationales
- Assurer que l'état de la technique relatif à la route et à la circulation routière soit de haute qualité et mis en œuvre de manière actuelle



# Produits de la division Réseaux routiers

1. Informations sur les réseaux
2. Planification des réseaux
3. Mobilité douce
4. Gestion du trafic
5. Normes et audits





# Sujet du jour : « Obstacles pour les vélos »

L'OFROU peut agir à deux niveaux pour éliminer ou éviter les obstacles pour les vélos :

- **Technique de la circulation :**  
Par des normes et un catalogue d'exigences, l'OFROU peut influencer (ex. : manuel sur l'infrastructure cyclable, cf. l'exposé de M. Bähler)
- **Financement :**  
Par des projets uniques ou un ensemble de mesures co-financées par la Confédération à condition qu'ils fassent partie du programme d'agglomération au sens de la loi sur le fonds d'infrastructure

